



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane
CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : ATTRACTIVITE

Pacte territorial de réussite de l'achat public pour soutenir les entreprises de Dijon métropole

Avec plus de 152 milliards d'euros d'achats effectués par les pouvoirs publics, la commande publique est un levier important d'intervention dans tous les secteurs d'activité qu'il s'agisse de prestations de services, de fournitures ou de travaux. En France, les PME n'obtiennent que 30% des marchés publics en valeur alors qu'elles représentent 99% des entreprises et plus de 48% de l'emploi salarié.

La commande publique représente, pour les entreprises de toute taille, des débouchés importants et un gisement de croissance de leur activité. En parallèle, le changement climatique et la transition climatique doivent guider l'achat public.

A l'échelle de Dijon métropole, l'achat public représente plus de 53 M€ (centrale d'achats comprise) en 2022. A l'échelle de la Ville de Dijon, il représente près de 42,8 M €.

Une mutualisation des services et des moyens s'est opérée à l'échelle du territoire métropolitain contribuant à une efficacité de l'action publique tout en générant des économies d'échelle dans un contexte de situation économique tendue et de fortes incertitudes. La Ville de Dijon participe à cet effort de mutualisation en adhérant au service commun métropolitain de la commande publique. Engagée dans une politique d'attractivité, Dijon métropole souhaite ériger la commande publique en véritable levier d'attractivité et de soutien à l'économie de son territoire. Cela contribue à la création d'emplois et de valeurs sur le territoire métropolitain.

Dijon métropole et la Ville de Dijon irriguent très largement le tissu économique local via leur politique Achats comme en témoignent les chiffres ci-dessous :

Pour Dijon métropole :

- 62% des marchés publics représentant 78% de la masse financière sont attribués à des entreprises locales (21)
- 68% des marchés publics représentant 68% de la masse financière sont attribués à des TPE PME

Ville de Dijon :

- 62% des marchés publics de travaux représentant 78% de la masse financière (près de 13 M€) sont attribués à des entreprises locales (21)
- 68% des marchés publics de travaux représentant 73% de la masse financière (8,6 M€ HT) sont attribués à des TPE PME

Sur le bassin métropolitain, les TPE et PME sont le vecteur principal de l'emploi et doivent pouvoir compter sur le soutien de tous les acteurs susceptibles de contribuer à leur essor. Les TPE et PME représentent 99,89 % des entreprises sur le territoire métropolitain (8 013 établissements) et 84,7 % des emplois salariés (84 658 salariés). C'est pourquoi, depuis près de 20 ans, par leur volontarisme en matière de réalisation de nouveaux équipements publics, le développement de zones d'activités économiques, ainsi que leurs politiques de modernisation du service public, la Ville de Dijon et Dijon métropole se sont engagées pour favoriser un environnement propice au développement de l'activité des entreprises locales.

Dijon métropole et la Ville de Dijon souhaitent conclure un nouveau modèle de partenariat centré sur l'accompagnement des entreprises locales grâce à la signature de ce pacte territorial de réussite de l'achat public, qui contribuera notamment au développement du chiffre d'affaires des opérateurs économiques quel que soit l'acheteur. Tous les partenaires pourront contribuer par leurs actions au soutien des entreprises locales.

Ce pacte réunit les partenaires économiques locaux majeurs : le Mouvement des Entreprises de France Côte-d'Or (MEDEF 21), la Confédération des petites et moyennes entreprises Côte-d'Or (CPME 21), la Chambre de Commerce et d'Industrie 21/71, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté Côte-d'Or et la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or.

Afin de proposer une offre de service harmonisée et rationalisée à destination des entreprises, tout en garantissant le respect du cadre juridique lié à la commande publique, les partenaires s'engagent à respecter et faire respecter les 3 leviers suivants :

- Levier 1 : Intensifier l'ouverture de l'achat public aux entreprises locales
- Levier 2 : Renforcer le soutien à l'économie locale via l'achat public
- Levier 3 : Accompagner les entreprises dans la transition de l'achat durable.

Les partenaires largement associés dans la démarche de co-construction de ce Pacte souhaitent prendre les engagements politiques décrits dans le pacte annexé, engagements convertis en actions concrètes prévues au plan d'actions associé. La durée du pacte est de 4 ans et expiera le 31 décembre 2027.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Pacte territorial de réussite de l'achat public pour soutenir l'économie locale et à signer tous les avenants, notamment pour permettre l'adhésion de nouveaux partenaires.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN